

Informers et sensibiliser les ménages sur les moyens d'économiser les ressources au sein du logement (eau, énergie...) comme l'installation de boîtier d'économie d'énergie, la thermographie...

Présentation générale de l'action



dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Résidentiel - Branche Energie - Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Nous avons tous un rôle majeur dans la préservation des ressources naturelles. En raisonnant notre consommation, en luttant contre tous les gaspillages et en adoptant une série d'éco-gestes simples nous œuvrons à préserver ce bien commun qu'est l'environnement.

Au quotidien, nous pouvons adopter les bons gestes pour économiser les ressources (en eau et en énergie) et réaliser des économies financières.

Pour exemple: la facture d'eau des ménages français se situe à hauteur de 500 € par an. Sans compter le coût de l'énergie nécessaire pour la chauffer. Une bonne raison de réduire sa consommation d'eau.

De plus, chaque foyer français possède en moyenne une centaine d'appareils électriques et électroniques. Gaspillages, suréquipement, manque d'entretien... alourdissent la facture. Quelques gestes peuvent faire la différence.

Cible(s)

Les citoyens

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique, en insistant sur les co-bénéfices associés (santé, cadre de vie, budget/dépenses...)

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET et avec la mise en œuvre du SCoT, du PLUiH, et du PCAET de Cholet Agglomération.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Cette action s'inscrit dans le cadre de différentes lois ayant trait à la transition écologique :

la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire),

le plan TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte),

la loi Climat Résilience,

la loi Energie climat

Evaluation initiale

Année de début	2026	Année d'échéance	2030	État	A venir
----------------	------	------------------	------	------	---------

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Précarité énergétique - Émissions de GES - Adaptation -

Degré de complexité : Technique	Moyen	Organisationnelle	Moyen	Financière	Moyen
---------------------------------	-------	-------------------	-------	------------	-------

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Chef de service Transition Ecologique
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Transition Écologique
Élu référent	Vice président en charge de la Transition Ecologique
Partenaire(s) et leurs typologie(s)	Veolia, Alisée, ADIL, SIEML (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements	180000 €	Frais d'exploitation	90000 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Nombre d'actions de sensibilisation (actions)	0	0